

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2022**

2022-28

L'an deux mil vingt-deux le 3 novembre à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Orianna. CARRIER Pierre. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. METRAL Sylvie. MORVAN-BARTHES Corinne. MUNOZ Véronique. PERRIER Clarisse.

Pouvoirs : KERCRET-FERNANDES Patricia donne pouvoir à MERMOZ Patricia  
VAGNARD Aurélie donne pouvoir à GRILLET Pascale

Secrétaire de séance : Véronique MUNOZ

Quorum : 9

**1 – Approbation du procès-verbal du 06 Octobre 2022**

Approuvé à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Approbation du procès-verbal du 06/10/2022
- 2 - Délibérations
  - 2.1 Tarifs de vente des KWh des calories – Chaufferie bois
  - 2.2 Bail professionnel avec SCM Duforest-Trescarte
- 3 - Questions diverses

**2 – Délibérations**

**2.1 Tarifs de vente des KWh des calories - Chaufferie bois**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le tarif des calories vendues par la chaufferie bois est actuellement de 0.1070 € H.T le KWh. La dernière augmentation date du 15 novembre 2021. Il convient donc de réviser le prix de vente des calories.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 15 novembre 2022 le prix de vente des calories à 0.123 € HT/KWh.

**2.2 Bail professionnel avec la SCM DUFOREST-TRESCARTE**

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25 août dernier par laquelle le municipal a établi un avenant au bail de location avec M. François DUFOREST pour son local professionnel. Le notaire de la SCM, Société Civile de Moyens, demande l'établissement d'un nouveau bail, compte tenu du fait qu'il s'agit de la création d'une SCM. Le Maire donne lecture des différents articles du nouveau bail professionnel qui prendra effet le 15 novembre 2022. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail de location pour une période de 6 années soit du 15 novembre 2022 au 14 novembre 2028 et fixe le montant du loyer mensuel à 537.50 € HT.

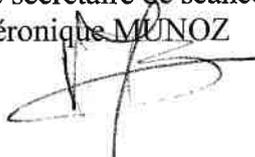
**3 - Questions diverses**

- 6 novembre : repas des aînés (plus de 67 ans) 100 inscrits + 10 repas livraison à domicile.
- 3 et 4 décembre au foyer communal : salon des créateurs
- 17 et 18 décembre : livraison des colis des anciens (plus de 75 ans)

- 19 novembre au foyer communal : Ateliers dans la cadre de la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets).
- Les enfants de la Commission Municipale Jeunes se répartissent autour de 3 thèmes : environnement, sport et animation.
- Projet rénovation énergétique école maternelle : en cours d'étude (phase diagnostic, avec rendu prévu fin d'année)
- Don 250€ à l'association la Chapelle de Lachat pour achat illuminations de la chapelle
- la convention d'un an avec le SIPA est renouvelable par tacite reconduction

Séance levée à 21 h 45

Le secrétaire de séance,  
Véronique MUNOZ



Le Maire,  
Patricia MERMOZ

